

REUNION DE LA CAISSE DES ECOLES
DU 4 AVRIL 2024



Date de la convocation : 22 mars 2024

Présents :

Mme SAINTEN-BOURGUIGNON, M. LOUIS, Mme DAUPELOUP, Mme RODI, Mme ELIZONDO, Mme BALLINI, M. DJENANE

Absents excusés :

M. BEZOT, Mme BOYER, Mme BALANGER, Mme BECKRICH

Secrétaire de séance : Sophy SAINTEN BOURGUIGNON

Délibération N°2

Objet : CAISSE DES ECOLES : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Sous la présidence de Madame Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON,

Le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2023 établi par le Président de la Caisse des Ecoles ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT :

| | |
|-----------------------|-------------|
| Dépenses : | 26 009.89 € |
| Recettes : | 28 390.58 € |
| Excédent de clôture : | 2 380.69 € |

INVESTISSEMENT :

| | |
|-------------------------|------|
| Dépenses : | 0.00 |
| Recettes : | 0.00 |
| Besoin de financement : | 0.00 |

Hors de la présence du président de la Caisse des Ecoles, les membres de la Caisse des Ecoles approuvent, à l'UNANIMITÉ, le compte administratif du budget de la Caisse des Ecoles, Exercice 2023.

Fait et délibéré à Varennes-Jarcy, le 4 avril 2024.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Pour le Président, par délégation
Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON



REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com